



Saint-Charles-de-Bourget

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 404.23

Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement n° 404.23 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 305.14 relativement à l'implantation d'une résidence de basse densité en bordure d'un chemin entretenu à l'année dans l'affectation forestière et à la création de la zone 122 F.

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 13^e jour du mois de juillet deux-mille-vingt-trois.

Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 13 juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de juillet deux-mille-vingt-trois.

Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière